

226C0522
FR0006174348-FS0348

16 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 avril 2026, Bpifrance Investissement (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort), agissant pour le compte de la société de libre partenariat LAC I SLP¹ dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 avril 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société BUREAU VERITAS et détenir, pour le compte de LAC I SLP, 18 431 820 actions BUREAU VERITAS représentant 36 863 640 droits de vote, soit 4,06% du capital et 6,36% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

¹ Bpifrance Investissement précisant qu'il s'agit d'un fonds professionnel spécialisé et constitué en tant que société de libre partenariat représentée par son gérant et sa société de gestion (Bpifrance Investissement) agissant dans le cadre des articles L. 233-9 II, 1^o du code de commerce et 223-12 du règlement général. Bpifrance Investissement est contrôlée à 100% par Bpifrance Participations, elle-même est contrôlée à 100% par Bpifrance SA, qui est elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par l'EPIC Bpifrance et à 49,2% par la Caisse des dépôts.

² Sur la base d'un capital composé de 453 943 782 actions représentant 579 270 263 droits de vote (compte tenu de l'attribution de 18 431 820 droits de vote double), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.